

**Département de SAVOIE
Commune de MOTZ**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 novembre 2019

Le conseil municipal s'est réuni le 19 novembre 2019 à 20 heures, en séance ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier BERTHET, Maire.

Etaient présents : Olivier BERTHET, Olivier MORELLE, Marie Thérèse DEJEY, Laurent DEJEY, Daniel CLERC, Yoann RUDKIEWICZ, Brigitte BIANCHI, Virginie NEYRET.

Monsieur Yoann RUDKIEWICZ est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 18 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Chautagne : présentation de l'avant-projet et du bilan de concertation :

Cet avant-projet est présenté aux conseillers municipaux par Camille BERGER (cabinet EPODE) et Laure GOULLARD (urbaniste à Grand Lac).

Il est rappelé aussi que 2 réunions d'information sont prévues pour les habitants :

- Une réunion publique générale : le jeudi 28 novembre 2019 à 19 heures à la salle des fêtes de Vions.
- Une réunion publique pour les 2 communes de Motz et Serrières en Chautagne : le 2 décembre 2019 à 18h à la salle des fêtes de Serrières en Chautagne.

Adhésion au Service de Conseil en Energie Partagée :

Monsieur Laurent Dejey expose que Grand Lac propose aux communes membres de bénéficier du dispositif des Conseillers en Energie Partagée. Le principe est la mise à disposition, sur trois ans d'un agent spécialisé dans le domaine de l'énergie, sans aucune charge financière pour la commune.

Les missions sont les suivantes : réalisation d'un diagnostic énergétique et travaux d'optimisation avec des investissements à réaliser par commune sur trois ans, puis un accompagnement des communes pour leurs actions en matière d'optimisation énergétique.

La commune doit désigner un élu référent et un agent chargé d'accompagner le dispositif.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'avoir recours au dispositif des Conseillers en Energie Partagée ;
- désigne Mme Brigitte BIANCHI, élue référente et Monsieur Patrice RAVEL, agent technique de la commune chargé d'accompagner le dispositif.

Espace Sport et Nature du Fier, avenant à la délégation de service public pour la prise en charge de la rémunération des maîtres-nageurs :

Monsieur le maire rappelle que l'article 5.2.1 de la convention de délégation de service public prévoyait un partage des frais entre la commune et le délégataire pour la

rémunération des Maîtres – Nageurs – Sauveteurs, la commune devant contribuer à hauteur de 12 000 €, en contre partie du recrutement des Maîtres-Nageurs par le délégataire.

Il est proposé la modification suivante :

Le délégataire devra assurer la gestion du plan d'eau. Son accès est et devra rester libre et gratuit.

La Commune sera toujours en charge d'organiser la surveillance de baignade durant les deux mois d'été et continuera de recruter les Maîtres-Nageurs-sauveteurs, puis versera leur rémunération.

Le délégataire contribuera chaque année au financement de ces postes à hauteurs de 50 %.

Le conseil municipal accepte cette modification.

Questions diverses :

Don par Monsieur MENIGOT de la parcelle B 1307 au Chef-Lieu :

Monsieur MENIGOT souhaite faire don à la commune de la parcelle B 1307, située derrière sa maison au Chef-Lieu.

Le conseil municipal n'est pas intéressé et décide de ne pas accepter cette proposition.

La séance est levée à 22h40.

ANIMATIONS

MARCHE DE NOEL

Samedi 7 décembre

9h-17h

Salle des fêtes

Organisé par le Comité de parents

LOCATION DU BROYEUR

Mise à disposition d'un broyeur à végétaux par Grand Lac pour les habitants de la commune du vendredi 6 décembre au mercredi 18 décembre 2019, la réservation s'effectue auprès du secrétariat de la mairie.

CAUSERIES DE JARDIN

Echanges de graines et de végétaux

Les causeries du 30 novembre sont reportées au samedi 18 janvier chez Marie-Hélène

123 rue des Greffières à Serrières